



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 11-06-2026 /

Dossier complet le : 11-06-2026 /

N° d'enregistrement : 019140/KK P

1 Intitulé du projet

Plan de gestion sédimentaire decennal du Paillon (06) : 2027-2037

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

METROPOLE NICE COTE D AZUR

Raison sociale

Metropole

N° SIRET

20003019500115

Type de société (SA, SCI...)

Collectivités territoriales

Représentant de la personne morale ☐ Madame

Nom

CIOTTI

☒ Monsieur

Prénom(s)

Eric

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
10. Canalisation et régularisation des cours d'eau., 10A, 25. Extraction de minéraux par dragage marin ou fluvial., 25B	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne la mise en oeuvre d'un plan de gestion sédimentaire décennal du Paillon de Nice, sur un linéaire d'environ 7,65 km, entre le pont Anatole France et l'embouchure. Il s'inscrit dans le cadre du renouvellement de l'autorisation environnementale actuelle (2016-2027) pour dix années supplémentaires (2027-2037). Les interventions prévues relèvent exclusivement de travaux d'entretien du lit et des berges, sans modification substantielle du tracé ou du profil du cours d'eau. L'ensemble des interventions sur les sections aériennes et couvertes comprennent : - des opérations de gestion sédimentaire (retrait localisé, regalage et redistribution des matériaux), - des travaux légers de remobilisation superficielle des sédiments ; - des opérations de débroussaillage de la végétation, - des interventions ponctuelles sur les protections de berges en blocs béton (type « sucres »), - la gestion des sédiments au niveau du rejet d'eaux pluviales du siphon de Verany. Le projet ne comprend pas de travaux de démolition d'ouvrages structurants, mais uniquement des interventions ponctuelles de retrait, de déplacement ou de reorganisation de matériaux présents dans le lit mineur.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du plan de gestion sédimentaire est de prévenir le risque d'inondation et d'assurer le maintien du bon fonctionnement hydraulique du Paillon dans un contexte urbain contraint. Il s'articule autour des axes suivants : - la maîtrise des contraintes hydrauliques et urbaines influençant le fonctionnement du cours d'eau, notamment au droit des sections couvertes ; - le maintien de la capacité hydraulique du Paillon dans sa traversée urbaine, compatible avec le débit de référence du PPRI ($Q_{100} = 794 \text{ m}^3/\text{s}$) ; - la maîtrise de l'engravement dans les zones sensibles et le maintien d'un gabarit minimal dans les sections couvertes, à partir de cotes de gestion définissant les seuils de déclenchement des interventions ; - la limitation des désordres sur les ouvrages existants (ponts, seuils, protections de berges) ; - l'encadrement de la gestion et de la valorisation des sédiments extraits, dans des filières autorisées ; - la mise en place d'un suivi morphologique du lit permettant d'adapter les interventions dans le temps. Les interventions s'inscrivent dans la continuité des opérations d'entretien déjà mises en œuvre et ne visent pas à modifier le fonctionnement global du Paillon.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux sont réalisés de manière ponctuelle et localisée, en période d'étiage et hors période de crue, avec mise en place de dispositifs provisoires permettant de travailler à sec (chenal de dérivation, merlons). Ils consistent en des interventions mécaniques légères (pelle, chargeur) pour l'extraction, le déplacement et le regalage des sédiments, avec accès au lit par des rampes existantes limitant l'emprise du chantier. La gestion sédimentaire concerne les sections couvertes et aériennes du Paillon. En section couverte (environ 2,5 km), les interventions consistent à retirer les atterrissements au droit des arches, traitées successivement jusqu'au radier. En sections aériennes, les interventions légères (debroussaillage, griffage, regalage ponctuel) sont réalisées sur les secteurs déficitaires, tandis que les opérations de curage sont concentrées en aval du pont René Coty, notamment au niveau des pièges à graviers et entre les couvertures, pour un volume d'environ 44 700 m³. Les interventions sur les protections de berges en blocs béton (type « sucres ») sont ponctuelles et limitées à l'entretien des ouvrages existants, sans modification de leur géométrie ni de leur emprise. Le siphon de Verany fait l'objet d'un entretien régulier par curage périodique afin de maintenir sa capacité hydraulique. Les matériaux extraits sont triés sur site puis orientés vers des filières autorisées. En fin de travaux, les aménagements provisoires sont supprimés et le site est remis en état.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet ne génère pas d'ouvrage ou d'installation permanente. À l'issue des travaux, l'ensemble des aménagements provisoires (pistes d'accès, chenal de dérivation, dispositifs de signalisation et de clôture) est retiré et les sites sont remis en état dans des conditions proches de l'état initial. En phase d'exploitation, le plan de gestion sédimentaire repose sur des interventions ponctuelles et périodiques d'entretien du lit et des berges, adaptées à l'évolution morphologique du cours d'eau et aux événements hydrologiques. Ces interventions comprennent notamment des opérations de curage localisé, de gestion de la végétation, d'entretien des protections de berges existantes (type « sucres ») ainsi que de la zone de rejet du siphon de Verany, sans modification du fonctionnement global du Paillon. Les sédiments extraits sont orientés vers des filières de gestion ou de valorisation autorisées, notamment dans le cadre d'opérations de rechargement des plages nicoises, conformément à la réglementation en vigueur. Aucun démantèlement d'ouvrage structurant n'est prévu dans le cadre du projet.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Projet soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau notamment les rubriques 3.2.1.0 (entretien de cours d'eau), 3.1.2.0 (modifications ponctuelles du lit mineur) et 3.1.5.0 (travaux en lit mineur susceptibles d'affecter les habitats aquatiques).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Lineaire total Volume de materiaux a extraire Volume de sediments a extraire de la zone du rejet du siphon de Verany Nombre de blocs a recharger pour la protection des berges	(7,65, km) (44 720, m3) (920, m3) (1 984, unites)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :
Lieu-dit :
Localité : Nice
Code postal : 06000 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 7°15'3"E " Lat. : 43°42'45"N "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : 07° 18' 35"E " Lat. : 43° 44' 27"N "

Point de d'arrivée : Long. : 07° 16' 04"E " Lat. : 43° 41' 41"N "

Communes traversées :

Nice, La Trinité

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le document d'urbanisme est le Plan local d'urbanisme Metropolitain. La majeure partie du lit du Paillon est classée en zone naturelle. Les zones couvertes se situent en dessous de zones

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le projet se trouve a environ 100 metres de la ZNIEFF de type II "Mont Vinaigrier - Observatoire" (identifiant : 930020151). Cette proximite s'etablit en bordure de l'autoroute A8, qui marque la limite du perimetre le plus proche
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Commune de Nice (06)
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	Une delimitation des zones humides a ete realisee conformement aux protocoles reglementaires (vegetation et hydromorphie), sur l'ensemble de l'aire d'etude. Au droit du projet, les zones humides identifiees concernent le lineaire du Paillon compris entre le seuil Anatole France et la confluence de la Banquiere, incluant les formations alluviales et le lit actif.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPRI du Paillon a Nice et La Trinite
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le projet est situe dans une commune couverte par un Plan de Prevention des Risques Naturels (PPRN) inondation (PPRI du Paillon), approuve en 1999, et en cours de revision.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Il existe plusieurs sites industriels situes a proximite du Paillon, en rive gauche et rive droite qui sont pour la plupart a l'arret.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	La partie aval du projet, correspondant a la section couverte entre le Palais des Expositions et l'embouchure, est situee a proximite immediate du site inscrit « Ensemble urbain Garibaldi-Massena » a Nice.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le projet est a l'exterieur mais a proximite du site Natura 2000 « Corniches de la Riviera » (FR9301568), situe a 202 m a l'Est du projet.
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les operations de curage generent un volume de materiaux excedentaires estime a environ 44 700 m ³ , gere dans des filieres autorisees. Une partie peut etre valorisee dans le cadre d'operations distinctes de rechargement de plages.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Aucun impact sur les ressources en eau potable ou les reseaux d'assainissement.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Les travaux peuvent entraîner des perturbations temporaires des milieux aquatiques (augmentation des matières en suspension, dérangement des espèces) Ces incidences restent faibles et localisées, dans un secteur à faible potentiel piscicole, et sont réduites par des interventions hors période de fraie et la mise en oeuvre de travaux à sec. Aucune destruction durable des habitats ni altération des continuités écologiques n'est
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet est situé à proximité du site Natura 2000 « Corniches de la Riviera » (FR9301568). Les travaux, localisés en milieu urbain fortement artificialisé et sans connexion fonctionnelle directe avec les habitats du site, ne sont pas susceptibles d'entraîner d'impact significatif sur les habitats ou les espèces d'intérêt communautaire. Les incidences potentielles, limitées à la phase chantier, restent faibles, temporaires et localisées.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet correspond à des travaux d'entretien réalisés dans le lit du cours d'eau et n'entraîne pas de consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le projet est situé en zone inondable du Paillon, couverte par un PPRI approuvé, et est exposé au risque de crue. Les travaux sont toutefois réalisés en période d'étiage et adaptés aux conditions hydrologiques.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Pour les secteurs concernees par le curage, les materiaux sont evacues dans des camions par des voies d'accès directes au cours d'eau et transportes vers des zones de stockage par les voies de circulations de la ville. Ces flux restent temporaires et limites a la phase chantier.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Les travaux sont susceptibles de generer du bruit lie a l'utilisation d'engins mecaniques et a la circulation de camions, limite a la phase chantier.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le projet est situe en milieu urbain, a proximite d'infrastructures routieres structurantes, dans un environnement deja soumis a un niveau sonore eleve.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Les travaux peuvent engendrer des vibrations liees a l'utilisation d'engins de chantier et a la circulation de camions, limitees a la phase chantier.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Le projet n'est pas situe dans un environnement particulierement sensible aux vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Les travaux sont susceptibles de generer des emissions dans l'air (poussieres, gaz d'echappement) liees a l'utilisation d'engins de chantier et a la circulation de camions, limitees a la phase chantier.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les travaux generent des dechets, principalement des materiaux inertes issus du curage ainsi que des dechets non dangereux d'origine anthropique, tries et orientes vers des filieres de gestion autorisees. L'entretien de la zone de rejet des eaux pluviales du siphon Verany peut generer ponctuellement des sediments et des eaux chargees en matieres en suspension. Les interventions sont realisees en zone isolee dans le lit mineur.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet correspond a des operations d'entretien ponctuelles et localisees, dont les incidences, faibles et temporaires, ne sont pas susceptibles de se cumuler avec d'autres projets connus.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le secteur du projet a fait l'objet d'analyses environnementales dans le cadre d'études récentes, notamment liées au projet de tramway T5, couvrant le même linéaire. Les incidences du projet, principalement liées à la phase chantier, sont temporaires, faibles et localisées, et font l'objet de mesures adaptées. Aucun impact significatif sur l'environnement n'est attendu.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les travaux sont réalisés de manière ponctuelle et localisée, en période d'étiage et hors période de crue, avec mise en place de dispositifs provisoires permettant de travailler à sec (chenal de dérivation, merlons). Les travaux de gestion sédimentaire consistent en des interventions mécaniques légères (pelle, chargeur) pour l'extraction, le déplacement et le regalage des sédiments, avec accès au lit par des rampes existantes limitant l'emprise du chantier. Aucun démantèlement d'ouvrage structurant n'est prévu dans le cadre du projet. Les matériaux extraits sont triés sur site puis orientés vers des filières de gestion ou de valorisation autorisées, notamment dans le cadre d'opérations de rechargement des plages nicoises, conformément à la réglementation en vigueur. En fin de travaux, les aménagements provisoires (pistes d'accès, chenal de dérivation, dispositifs de signalisation et de clôture) sont supprimés et le site est remis en état.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des éléments présentes, le projet correspond à des opérations d'entretien du lit du Paillon, réalisées de manière ponctuelle et localisée dans un contexte fortement urbanisé. Les incidences identifiées sont principalement limitées à la phase chantier, de nature temporaire, faible et localisée, et font l'objet de mesures adaptées permettant de les éviter ou de les réduire (travaux à sec, phasage, périodes d'intervention). Le projet n'entraîne pas de modification substantielle du fonctionnement du cours d'eau, ni d'artificialisation supplémentaire, et n'est pas susceptible d'avoir des effets significatifs sur l'environnement, notamment au regard de des enjeux écologiques et des sites Natura 2000 à proximité. En conséquence, le projet ne paraît pas nécessiter la réalisation d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom TURCO

Prénom Michel

Qualité du signataire **Directeur General Adjoint Exploitation et Territoires**

À Nice

Fait le 08-06-2026 /

Signature du (des) demandeur(s)